

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

23358659

Déposé
16-06-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/06/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0664837109

Nom(en entier) : **DEEGITAL**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Avenue Alfred Deponthière 46
: 4431 Ans**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

D'un acte reçu par Geoffrey GAUTHY, Notaire de résidence à Herstal, exerçant ses fonctions au sein de la SRL « GAUTHY, JACQUES & ROLANS – Société Notariale », ayant son siège à Herstal, rue Hoyoux, 87, en date du 15 juin 2023, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « DEEGITAL » ayant son siège à 4431 Ans, Avenue Alfred Deponthière, 46.

L'assemblée se déclare valablement constituée et prend les résolutions suivantes :

I- AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

1- Rapports

On omet.

2- Décision d'augmenter le capital.

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de deux cent cinquante mille deux cent quarante-neuf euros quatre-vingt-six cents (250.249,86 €) pour le porter de un million nonante-deux mille quatre cent cinquante-et-un euros vingt-deux cents (1.092.451,22 €) à un million trois cent quarante-deux mille sept cent un euros huit cents (1.342.701,08 €) par la création de 306 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, soit 37 actions de classe A et 269 actions de classe C, à souscrire en numéraire au prix de 817,81 € par action, et à libérer immédiatement par les souscripteurs.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices prorata temporis à compter de leur souscription.

3- Renonciation au droit de préférence.

On omet.

4- Souscription et libération de l'augmentation de capital - Rémunération.

On omet.

5- Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.

L'assemblée constate qu'ensuite de ce qui précède :

- l'augmentation de capital de deux cent cinquante mille deux cent quarante-neuf euros quatre-vingt-six cents (250.249,86 €) est effectivement réalisée;
- le capital est actuellement de un million trois cent quarante-deux mille sept cent un euros huit cents (1.342.701,08 €) représenté par 10.611 actions, sans désignation de valeur nominale.

II MODIFICATIONS AUX STATUTS

En conséquence des points qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 § 1er des statuts par le remplacement du texte actuel par le texte suivant :

« § 1. Le capital est fixé à un million trois cent quarante-deux mille sept cent un euros huit cents (1.342.701,08 €). Il est divisé en dix mille six cent onze (10.611) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/ dix mille six cent onzième (1/10.611ème) de l'avoir social. Les dix mille six cent onze (10.611) actions sont réparties en 4.114 actions de classe A, 3.553 actions de classe B et 2.944 actions de classe C. Les actions des différentes classes jouissent des mêmes droits, sauf ce qui est prévu aux présents statuts. »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

délivré avant enregistrement dans le seul but d'être déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise.

Geoffrey GAUTHY, notaire associé de la SRL « GAUTHY, JACQUES & ROLANS, Société Notariale », ayant son siège à 4040 Herstal, Rue Hoyoux, 87.

Acte et documents déposés au greffe en même temps que le présent extrait d'acte :

- expédition de l'assemblée comprenant les procurations et le rapport du CA.
- la coordination des statuts.